



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2008

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

**Conseil du 11 septembre 2017****Délibération n° 2017-2008**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt du bilan de la concertation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent projet de délibération a pour objet d'arrêter le bilan de la concertation préalable à la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon.

La Métropole élabore, à son initiative et sous sa responsabilité, le plan local d'urbanisme (PLU).

Par délibération en date du 16 avril 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a prescrit la révision du PLU sur le territoire de la Communauté urbaine et a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable définies en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

Par arrêté n° 2012-05-03-R-0164 en date du 3 mai 2012, monsieur le Président de la Communauté urbaine a fixé la date d'ouverture de la concertation préalable à la procédure de révision du PLU-H au 31 mai 2012.

Par délibération du 11 mai 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a prescrit l'extension de la révision du PLU-H sur le territoire de la Commune de Quincieux, a réaffirmé les objectifs poursuivis y compris sur la Commune de Quincieux et a rappelé les modalités de la concertation ainsi que leur poursuite sur tout le territoire de la Métropole, y compris la Commune de Quincieux.

Par arrêté n° 2015-06-04-R-0404 en date du 4 juin 2015, monsieur le Président de la Métropole a indiqué la poursuite de la concertation préalable engagée depuis le 31 mai 2012 et le début de la concertation sur le territoire de la Commune de Quincieux en date du 1er juillet 2015.

Par arrêté n° 2016-09-06-R-0614 en date du 6 septembre 2016, monsieur le Président a porté à la connaissance du public la date de clôture de la concertation préalable, fixée au 30 septembre 2016.

En application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable s'est déroulée, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Conformément aux objectifs poursuivis et aux modalités qui avaient été annoncés, la concertation s'est déroulée du 31 mai 2012 jusqu'au 30 septembre 2016 inclus, sur une période de 4 années et 4 mois.

Est également intégré au bilan de la concertation relatif à la révision du PLU-H, le résultat de la concertation menée dans le cadre de la révision simplifiée n° 14 du PLU relative à la restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby, appartenant à l'État, sur le territoire de la Commune de Bron. En effet, la révision simplifiée précitée n'est pas poursuivie de façon indépendante mais est réintégrée dans le cadre de la présente révision générale du PLU-H. Pour mémoire, cette concertation avait débuté le 16 janvier 2012 par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon afin d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Une réunion publique s'est tenue le 9 février 2012. Cette concertation s'est poursuivie jusqu'au 30 septembre 2016, date de sa clôture portée à la connaissance du public par avis de monsieur le Président de la Métropole de Lyon. Durant toute cette période, un dossier ainsi qu'un cahier de concertation ont été mis à la disposition du public afin de recueillir ses éventuelles observations et de pouvoir être consultés aux jours et heures d'ouverture habituels

au public à la mairie de Bron et à l'Hôtel de la Métropole de Lyon. Cette concertation préalable a permis de recueillir une cinquantaine d'observations qui ont donc été comptabilisées et traitées selon la grille d'analyse de la concertation préalable du PLU-H évoquée ci-après.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil d'en approuver le bilan, en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

### **I - Les objectifs poursuivis par la révision du PLU tenant lieu de PLH (PLU-H)**

Ils assurent l'intégration du nouveau cadre législatif et la compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise. Les objectifs sont les suivants :

- une Métropole qui contribue à l'attractivité et au rayonnement métropolitain,
- renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois,
- développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants,
- relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien être des habitants.

### **II - Les objectifs de la concertation du PLU tenant lieu de PLH (PLU-H)**

Les objectifs de la concertation avec les habitants et les différents acteurs de la ville étaient de :

- fournir une information claire sur le projet de PLU-H tout au long de sa révision,
- viser un large public,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue et encourager une participation la plus large possible en organisant le recueil des avis de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de l'agglomération et à la révision du PLU-H.

### **III - Les modalités de la concertation du PLU tenant lieu de PLH (PLU-H)**

Les modalités inscrites dans la délibération de prescription du 16 avril 2012 et étendues au territoire de la Commune de Quincieux par délibération du 11 mai 2015 ont été mises en œuvre :

#### **1° - Modalités d'information**

Un dispositif global d'information sur la concertation a été déployé par la Métropole :

- une annonce de l'ouverture de la phase de concertation et de ses modalités a été réalisée par voie d'affichage et dans la presse locale,
- une information régulière du public durant toute la phase de concertation sur les avancées du projet a été assurée par :

. la mise à disposition d'un dossier de concertation à l'Hôtel de la Métropole et dans les mairies des Communes et arrondissements situés sur le territoire de la Métropole. Ce dossier se décline à 3 échelles territoriales. Le dossier de concertation à l'échelle de l'agglomération, diffusé dès l'ouverture de la concertation, présente les grands enjeux de développement. Sa vocation a été d'informer les habitants des grands objectifs de la révision du PLU-H tout en donnant à voir, pour chacune des grandes thématiques, les réalisations de la Métropole et les projets déjà engagés. Le dossier de concertation a été complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure par l'échelle des bassins de vie puis des Communes et des arrondissements de la Ville de Lyon,

. la mise en ligne d'un site internet dédié ([www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir)). Ouvert en décembre 2012, il a constitué un centre de ressources informatives et pédagogiques sur la procédure de révision du PLU-H et de ses objectifs. 4 clips pédagogiques reprenant les 4 objectifs de la révision ont été diffusés sur le site internet dédié et sur la chaîne YouTube de la Métropole. L'espace "documentation" du site internet dédié a donné lieu à plus de 36 000 téléchargements de documents relatifs à la révision du PLU-H (délibérations, dossiers de concertation, lettres d'information "Info PLU-H", supports de réunions publiques, etc.),

. la mise à disposition de 3 lettres d'information "Info PLU-H" : ces documents d'information de 4 à 8 pages ont été mis à la disposition du public à l'Hôtel de la Métropole, dans chaque mairie des Communes et arrondissements situés sur le territoire de la Métropole ainsi que sur le site internet dédié. 3 lettres d'information ont été publiées tout au long de la procédure permettant d'informer régulièrement le public et d'apporter des réponses aux questions posées par le public dans le cadre de la concertation,

. la mise en place d'un "point info PLU-H" à l'Hôtel de la Métropole et dans les mairies des Communes et arrondissements situés sur le territoire de la Métropole. Ce "point info" a assuré la mise à disposition des documents suivants : dossier de concertation (échelles d'agglomération, bassins de vie, Communes et arrondissements), porter à connaissance du Préfet en date du 31 octobre 2012 et 23 juillet 2014 et les 3 lettres d'informations "Info PLU-H",

. les relations presse : 1 018 articles de presse contenant le mot clé "PLU-H", dont 109 articles avec le mot clé dans le titre de l'article, ont été comptabilisés pendant la période de concertation d'après l'agrégateur de données de presse française PressEdd,

. la réalisation d'une campagne d'invitation au débat : différents supports ont permis d'informer préalablement les habitants de la tenue des réunions publiques. Chacune des actions ou outils a intégré le renvoi systématique vers le site internet dédié ([www.grandlyon.com/mavilleavenir](http://www.grandlyon.com/mavilleavenir)) :

- dans les Communes de la Métropole, hors Ville de Lyon : au-delà de la diffusion d'un tract, dans toutes les boîtes aux lettres de chaque Commune, quelques jours avant la tenue de la réunion, les mairies ont également relayé l'information grâce à des outils "clés en main", remis par la Communauté urbaine puis la Métropole de Lyon (affiches, insertion presse pour les magazines municipaux, bannières web, panneaux lumineux, etc.) ;

- dans les arrondissements de Lyon : diffusion de flyers et d'affichettes sur l'arrondissement (lieux publics et commerces), affichage sur le réseau de mobilier urbain présent sur la voie publique, information via le magazine Lyon Citoyen et les versions numériques [lyoncitoyen.fr](http://lyoncitoyen.fr) et [magazine.grandlyon.com](http://magazine.grandlyon.com), les réseaux sociaux Métropole de Lyon et Ville de Lyon et les journaux lumineux de la Ville de Lyon.

## **2° - Modalités de concertation**

Le public a pu faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en :

- les consignait dans un cahier de concertation accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet à l'Hôtel de la Métropole et dans les mairies des Communes et arrondissements situés sur le territoire de la Métropole. Les cahiers de concertation ont été mis en place dès l'ouverture de la concertation dans le cadre du "point info PLU-H" des Communes et des arrondissements,

- les adressant par écrit à la Métropole - Direction générale déléguée au développement urbain au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération - Service territoires et planification - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03,

- les postant sur le site internet dédié (<http://www.grandlyon.com/mavilleavenir>). Un formulaire, accessible via l'espace "s'exprimer", a permis de recueillir les observations des habitants. Cet espace a fonctionné comme un registre papier déposé en mairie.

Des réunions d'échanges et de concertation se sont tenues tout au long de la procédure. 69 réunions publiques ont été organisées par la Métropole et au moins une réunion publique a été organisée dans chaque Commune et arrondissement de la Ville de Lyon. À Villeurbanne, considérant le poids démographique de la Commune, 3 réunions publiques ont été organisées. Au cours de ces rencontres, 4 temps ont rythmé les présentations et les débats :

- les grands enjeux de développement à l'échelle de l'agglomération, visionnage d'un film pédagogique de 10 minutes présentant l'enjeu général et les 4 grands objectifs de la révision,
- le contexte, la procédure, le calendrier général,
- les objectifs de développement de la Commune, suivis d'un premier temps d'échanges,
- les premiers enjeux du projet communal, suivis d'un deuxième temps d'échanges.

## **IV - Les résultats quantitatifs de la concertation**

9 069 personnes se sont mobilisées dans le cadre de cette concertation. 6 089 personnes ont assisté aux 69 réunions publiques organisées par la Métropole, 1 860 personnes ont adressé un courrier, 910 personnes ont consigné leurs observations via les cahiers de concertation et 581 personnes ont posté leurs observations via le formulaire du site internet dédié. L'ensemble de ces expressions ont généré 3 277 contributions.

## **V - Analyse qualitative des contributions issues de la concertation**

Les contributions ont été classées selon une grille d'analyse organisée autour des 4 grands objectifs du PLU-H, eux-mêmes scindés en 25 thèmes :

**1° - Relever les défis environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien être des habitants (2 311 contributions, soit 71 % du total des contributions)**

Cet objectif est celui qui a recueilli largement le plus de contributions. La limitation de l'extension urbaine, l'organisation urbaine des territoires, les déplacements recueillent, à eux 3, plus de 70 % des contributions classées dans cet objectif. La nature en ville, le cadre de vie sont également des thèmes qui ont suscité un fort intérêt.

A l'inverse, la plupart des demandes particulières visent un changement de zonage pour rendre une parcelle constructible ou pour accroître ses droits à construire. Ces dernières ont été classées dans les thèmes de la limitation de l'extension urbaine, de l'organisation urbaine ou encore de la nature en ville (suppression d'éléments boisés classés pour autoriser une construction).

**a) - La limitation de l'extension urbaine (697 contributions)**

Ont été classées dans ce thème, toutes les demandes visant à rendre constructibles des zones agricoles et naturelles. Cela témoigne des divergences des demandes entre, d'un côté, la limitation de l'extension urbaine pour préserver les espaces verts et les ressources naturelles et, de l'autre côté, une volonté d'ouvrir à l'urbanisation certaines zones dédiées à l'agriculture ou à des espaces naturels.

**b) - L'organisation urbaine (490 contributions)**

Les contributions classées dans ce thème visent à encourager un développement de la ville qui soit organisé et réfléchi. Par organisation urbaine, il faut entendre la nécessité de penser le développement urbain sur des secteurs bien desservis en transports en commun, bénéficiant de services et d'équipements de proximité (commerces, crèches, écoles, etc.). Les contributions ont également attiré l'attention sur l'importance de prévoir des voiries et des stationnements suffisamment dimensionnés sur l'espace public. Enfin, il est noté la nécessité de mettre en œuvre un aménagement du territoire respectueux des identités des Communes et de leurs patrimoines culturels et naturels. Parmi ces contributions, on retrouve des demandes argumentant sur l'intérêt d'un changement de zonage au bénéfice d'une organisation urbaine plus cohérente. Ainsi, ce sont près de 200 contributions qui ont été placées dans ce thème et qui sollicitent, en plus d'un développement urbain organisé et réfléchi, une évolution du zonage pour une ouverture à l'urbanisation (près de 70) ou une plus forte densité des tissus urbains (plus de 100).

**c) - La mobilité et les déplacements (495 contributions)**

La question de la mobilité et des déplacements apparaît sans conteste comme une préoccupation importante des habitants de l'agglomération. Comment se déplacer plus efficacement, quelle place pour la voiture, quels développements à terme pour les transports en commun et les modes doux ? Toutes ces contributions témoignent de la volonté des habitants de la Métropole de se déplacer mieux, plus facilement et plus rapidement, avec des solutions moins coûteuses. Sur ces questions, les avis sont partagés, entre les partisans de la voiture et ceux qui militent pour le développement des transports en commun et des modes doux. La majorité des contributions exprime la volonté des habitants de favoriser et de développer des modes de transport alternatifs à la voiture, qu'il s'agisse des transports en commun, des modes doux, du train ou du réseau fluvial. La question de l'intermodalité est également largement abordée : il est demandé de prévoir les aménagements nécessaires à la mise en place d'une stratégie multimodale et également de développer la création de parkings-relais supplémentaires. Concernant l'usage de la voiture, il est exprimé le souhait de créer des places de stationnement supplémentaires et de favoriser une meilleure circulation, notamment, au regard de la construction de nouveaux logements. La sécurisation des déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite ou encore des vélos, dans des secteurs où les infrastructures routières sont denses, a également été abordée.

**d) - La nature en ville (338 contributions)**

Cette thématique, à laquelle les habitants ont bien contribué, témoigne d'une préoccupation centrale pour les habitants de l'agglomération. Elle révèle également toute la contradiction des attentes des habitants. Sur les 338 contributions, près de la moitié demande la suppression, la réduction ou de le reclassement d'espaces boisés classés en vue de construction de nouveaux logements ou d'extension des logements actuels ou bien pour y développer une activité agricole. Pour l'autre moitié des expressions, la préservation des espaces naturels et agricoles apparaît comme une volonté forte.

**e) - Le cadre de vie (169 contributions)**

A travers les contributions liées à cette thématique, c'est l'environnement quotidien des habitants qui est évoqué. Les contributeurs semblent s'accorder sur la qualité de leur cadre de vie qu'ils sont très attachés à préserver. Les qualités patrimoniales et l'identité des Communes ont fait l'objet de nombreuses contributions témoignant de l'attachement des habitants à leur territoire. Cette thématique est à rapprocher des inquiétudes concernant l'accueil de nouveaux habitants et les constructions à venir, qui ne doivent pas dénaturer ce qui fait le charme des Communes aujourd'hui.

**f) - La sécurité et la santé (77 contributions)**

Les thématiques relatives à la santé et à la sécurité rejoignent les préoccupations liées au cadre de vie : nuisances, pollution, risques naturels et technologiques. L'agglomération accueille de grands sites industriels et est traversée par des infrastructures routières. Cela impacte fortement la vie quotidienne des habitants de la Métropole. De nombreux contributeurs souhaitent que les nuisances, en particulier le bruit, la circulation routière et la pollution, soient mieux prises en compte pour limiter leurs effets sur les populations. Plusieurs habitants expriment également le souhait que les choix d'urbanisation intègrent mieux les risques naturels et technologiques. A contrario, il est à noter enfin que certains contributeurs voudraient que soient assouplies les contraintes de construction liées aux zones à risques. Ces contributions sont à rapprocher des demandes particulières faites par ailleurs pour rendre constructibles des parcelles impactées par des périmètres de risques naturels ou technologiques.

**g) - Les trames verte et bleue (37 contributions)**

Les contributions recueillies montrent l'intérêt des habitants pour la mise en valeur des fleuves et des rivières, et pour un réseau de parcs et jardins plus développé.

**h) - Ressources et déchets (8 contributions)**

Cette thématique a faiblement mobilisé les habitants. Il est à noter toutefois quelques interventions relatives à la question de l'égalité d'accès à l'énergie (coût de la ressource en eau, de l'énergie, etc.) et à celle de la reconversion des anciennes décharges et zones de stockage.

**2° - Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants (500 contributions, soit 15 % du total des contributions)**

C'est le deuxième objectif qui a le plus mobilisé. 2 thématiques émergent fortement de ces contributions : la densité et la quantité des nouvelles constructions, et la construction de logements neufs. Toutefois, près d'une centaine des contributions classées dans cet objectif concerne une demande particulière visant un changement de zonage et/ou une plus forte densité permettant la réalisation d'un projet immobilier résidentiel.

**a) - La densité et la quantité de nouvelles constructions (151 contributions)**

Si les habitants qui se sont exprimés sont majoritairement favorables à la construction de nouveaux logements pour répondre aux besoins de la population, ils redoutent, pour certains, une densification trop importante de leur Commune. De nombreuses contributions expriment ainsi la volonté de maintenir un niveau de densité acceptable. Des contributeurs font, par ailleurs, le lien entre densité, gestion économe de l'espace et préservation des espaces naturels et agricoles. Ils souhaitent voir la densité augmenter pour limiter l'extension urbaine.

**b) - La construction de logements neufs (116 contributions)**

Un quart des contributions classées dans ce thème est favorable à la construction de logements neufs. Les questions posées concernent leur localisation sur le territoire de l'agglomération et le souhait d'une répartition solidaire de l'effort de construction dans toutes les Communes de la Métropole. Ce même souhait est exprimé par ailleurs pour la construction de logements sociaux.

**c) - La mixité sociale (84 contributions)**

La majorité des personnes qui se sont exprimées sur ce thème évoque la nécessité de poursuivre la construction de logements sociaux et d'assurer une mixité sociale et générationnelle au sein des tissus urbains. Une répartition équitable de la production de logements sociaux entre les bassins de vie et les Communes, notamment entre l'est et l'ouest, est souhaitée. Enfin, des contributions disent leur méfiance vis-à-vis de la construction de logements sociaux.

**d) - L'offre de services, d'équipements, de commerces à proximité des constructions (56 contributions)**

Les contributions liées à cette thématique pointent bien la nécessité d'accompagner les territoires de développement urbain d'une offre de services, de commerces et de transports en commun. Ces contributions sont à rapprocher de la thématique de la mobilité et des déplacements, pour laquelle les habitants ont fait part de leurs inquiétudes sur les problématiques de circulation et de stationnement automobiles qui seraient engendrées par le nombre croissant de nouveaux habitants.

**e) - Le parc existant (36 contributions)**

Quelques contributions ont souligné la nécessité d'accompagner et de favoriser la réhabilitation et l'adaptation du parc de logements existant.

**f) - Les projets de renouvellement urbain (29 contributions)**

Les contributions expriment souvent des préoccupations, voire des inquiétudes sur le devenir de certains quartiers.

**g) - La prise en compte des besoins spécifiques des ménages (28 contributions)**

Il est souligné l'intérêt de favoriser le développement d'une offre de logements adaptée aux différents types de ménages (jeunes, étudiants, personnes âgées, etc.).

**3° - Renforcer le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesse et d'emplois (211 contributions, soit 6 % du total des contributions)**

Cet objectif n'a pas réellement mobilisé les habitants de l'agglomération. 4 grands thèmes émergent pratiquement à égalité de contributions. Parmi elles, figure une cinquantaine de demandes particulières visant un changement de zonage au bénéfice de la réalisation de programmes tertiaires sur des zones agricoles ou naturelles ou de programmes résidentiels sur des secteurs dédiés à l'activité économique ou à l'agriculture.

**a) - L'activité agricole périurbaine (55 contributions)**

Cela démontre l'intérêt des habitants qui souhaitent limiter l'extension urbaine pour sauvegarder les ressources naturelles et agricoles. Certaines Communes de l'agglomération possèdent en effet une agriculture dynamique, génératrice d'emplois, de ressources et garante de l'entretien des paysages, que les habitants souhaitent voir préservée et soutenue. Ces préoccupations sont, malgré tout, à mettre en opposition avec les demandes d'urbanisation de secteurs agricoles pour du logement ou du tertiaire.

**b) - Le commerce (53 contributions)**

La question du maintien et du développement du commerce de proximité fait également partie des préoccupations des habitants, qui souhaitent un développement commercial équilibré (entre grandes surfaces et petits commerces, entre centre et périphérie) et durable.

**c) - Les zones d'activités dédiées (49 contributions)**

Ces contributions sont souvent des interrogations : que vont devenir les zones d'activités, se maintenir/se développer pour accueillir quels types d'entreprises ?, témoignant de l'inquiétude par rapport à la préservation de l'emploi, notamment artisanal et industriel, dans les Communes.

**d) - L'économie en ville (46 contributions)**

Les contributions expriment, pour la plupart, la volonté de préserver et de développer l'emploi dans les Communes à proximité de l'habitat, mais également, de favoriser le maintien d'activités économiques diversifiées dans les villes, c'est-à-dire d'accueillir aussi bien des commerces que des activités tertiaires, artisanales ou industrielles.

**e) - L'offre tertiaire (8 contributions)**

Quelques interrogations émergent sur l'offre tertiaire et son ambition.

**4° - Une Métropole qui contribue à l'attractivité et au rayonnement métropolitain (46 contributions, soit 1 % du total des contributions)**

Cet objectif n'a pas mobilisé les habitants de l'agglomération. Parmi les thématiques abordées, on relèvera tout de même la volonté de préserver un cadre de vie attractif en mettant en valeur le patrimoine remarquable de l'agglomération. Le développement de l'attractivité de l'agglomération est également évoqué à travers, notamment, le renforcement des grands pôles universitaires et l'intégration des réseaux numériques dans l'organisation de la ville et, dans une moindre mesure, au travers des grands projets urbains et du respect des identités des Communes.

La grille d'analyse a été complétée par une cinquième thématique, elle-même scindée en 3 thèmes (procédure, calendrier, modalités de concertation - territoires - hors sujet)

**5° - Autres thématiques (209 contributions, soit 6 % du total des contributions)****a) - Procédures / calendrier / modalités de concertation (117 contributions)**

La procédure elle-même a suscité une trentaine de contributions, demandant des précisions sur les délais, les modalités de la révision. 24 contributions portent sur le contenu des présentations du PLU-H qui demandent à être précisées. 24 contributions souhaitent que les habitants et les associations, et 8 que les Communes soient mieux associées aux décisions prises dans le cadre de la révision du PLU-H. Plusieurs contributions ont également pointé la nécessité de mettre en cohérence les différentes politiques publiques d'aménagement, notamment, l'urbanisme et les transports et de tenir compte des projets communaux.

**b) - Échelles territoriales (53 contributions)**

12 contributions mettent en avant la nécessité d'une collaboration entre les différents territoires (bassins de vie et Communes limitrophes de l'agglomération) pour assurer la mise en cohérence des orientations. Le découpage des bassins de vie interroge également un certain nombre d'habitants (15) ainsi que les incidences de la création de la Métropole (9). Est abordée, également, la notion d'équilibre entre les territoires.

**c) - Hors sujet (39 contributions)**

Ces 39 contributions ont été classées "hors sujet". Elles concernaient des thèmes n'entrant pas dans le cadre du PLU-H (travaux, hygiène, financements, éclairage, questions techniques sur les réseaux, etc.).

Le bilan de la concertation complet est joint au dossier. Il apporte des précisions quant à la territorialisation des contributions. Il présente également en annexe une synthèse de la contribution du Conseil de développement de la Métropole, de la concertation spécifique réalisée à l'attention des instances représentatives des professionnels de l'immobilier et de l'habitat. Figure enfin, en annexe, la liste des réunions publiques organisées par les Communes auxquelles la Métropole a participé.

Cette concertation a permis de s'assurer que la déclinaison des objectifs de la révision et des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), débattu par le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon le 24 juin 2013 et par le Conseil de la Métropole le 11 mai 2015, est pour l'essentiel en phase avec les préoccupations du public. Cette déclinaison des orientations du PADD est concrétisée dans le projet de PLU tenant lieu de PLH qui est soumis au Conseil par délibération séparée. Le résultat de cette concertation nourrie permet donc de constater que ne sont pas remis en cause les choix opérés dans le cadre de la mise en révision du PLU-H.

Le bilan sera, par la suite, annexé au dossier d'enquête publique ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2012-2934 et n° 2015-0359 en date respectivement des 16 avril 2012 et 11 mai 2015 ;

Vu les arrêtés de monsieur le Président en date des 3 mai 2012, 4 juin 2015 et 6 septembre 2016 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, l'article L 103-2 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Constate** que la procédure de concertation sur le plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans les délibérations n° 2012-2934 du Conseil de Communauté urbaine de Lyon du 16 avril 2012 et n° 2015-0359 du Conseil de la Métropole du 11 mai 2015.

**2° - Arrête** le bilan de la concertation présenté dans le document joint à la présente délibération.

**3° - Précise** que la présente délibération vaut également arrêt du bilan de la concertation préalable initiée dans le cadre de la révision simplifiée n° 14 du plan local d'urbanisme (PLU) relative à la restructuration du tènement de la caserne de gendarmerie Raby située à Bron qui a été intégrée à la procédure de révision générale du PLU-H.

**4° - Précise** que :

a) - cette délibération et le dossier correspondant seront transmis à monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, et notifiés aux Maires des Communes et arrondissements situés sur le périmètre de la Métropole,

b) - la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Métropole, dans les mairies des 59 Communes situées sur le périmètre de la Métropole ainsi que dans les 9 arrondissements de la Ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.**

.

.